



Bulletin Officiel

N° 4056 Jeudi 1er Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES 2

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 2

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT

INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A. 3

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT - 3

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE

TELECOMMUNICATIONS - SO.T.E.TEL - 4

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER - 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AIL 2012-1 6-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion :

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Agrément du CMF N° 20-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|--------------------|--------------|
| • M. Férid LARBI | Membre |
| • M. Haithem MANAI | Gestionnaire |
| • M. Khemis BABBA | Membre |

2012 - AS - 105

— *** —

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Immeuble Nawrez - Rue du Lac Léman - Bloc C - Les Berges du Lac
1053 Tunis

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, société de gestion de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 07 août 2011 a décidé de nommer M. Haithem MANAI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Khaled BOUTHOUR et que ledit conseil tenu en date du 28 janvier 2012 a décidé de nommer M. Khemis BABBA en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. Bahri GUENNAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|--------------------|--------------|
| • M. Férid LARBI | Membre |
| • M. Haithem MANAI | Gestionnaire |
| • M. Khemis BABBA | Membre |

2012 - AS - 106

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF s'est réuni le 28 février 2012 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 19 avril 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,420 dinar par action et l'Assemblée Générale Extraordinaire sur une augmentation de capital par prélèvement sur les résultats reportés à raison d'une action nouvelle pour 24 anciennes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 109

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis –SFBT, informe ses actionnaires, que le Conseil d'Administration réuni le mardi 28 février 2012, a proposé la création d'une réserve pour réinvestissements exonérés au sein de l'entreprise, conformément à la loi n° 93-120, pour un montant de 10 000 000 de Dinars.

De ce fait, le prochain Conseil d'Administration, qui devra statuer sur les états financiers de l'exercice 2011, proposera une augmentation de capital, par incorporation de cette réserve afin de le porter de 66 000 000 de Dinars à 76 000 000 de Dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 107

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications -SO.T.E.TEL-

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Comme annoncé précédemment à l'occasion de la publication des indicateurs du 4^{ème} trimestre 2011 et en dépit d'une année exceptionnelle, l'exercice 2011 a été clôturé définitivement par un résultat net bénéficiaire avec une amélioration significative des indicateurs clés de gestion et notamment la marge commerciale brute et la valeur ajoutée.

Dans le cadre de la modernisation de son appareil productif (matériel roulant, équipements, ...) la SOTETEL a réalisé des investissements importants courant 2011 lui permettant un bon démarrage de la réalisation des projets d'infrastructure en 2012, de respecter ses engagements et honorer les commandes envers ses clients et notamment son principal donneur d'ordre et notre actionnaire de référence Tunisie Télécom ainsi que le renforcement de sa présence régionale.

Compte tenu des objectifs qui ont été fixés par son Business Plan 2012-14 (en cours d'achèvement et qui devrait être présenté aux analystes financiers et intermédiaires en bourse), la SOTETEL s'est engagée dans un programme d'actions visant notamment à faire évoluer d'avantage son portefeuille de commandes d'un coté et à entreprendre les actions nécessaires d'amélioration des résultats et des taux de rentabilité y afférents de l'autre coté :

- 1. Développement des activités à l'Export :** par la mise en place d'un programme ambitieux visant à renforcer ses activités à l'export sur les marchés porteurs, notamment ceux de la Libye et de l'Algérie, tout en exploitant les opportunités qui peuvent se présenter sur les marchés des pays de l'Afrique sub-saharienne :
 - a- Marché Libyen :** Des opportunités potentiellement importantes se présentent sur le marché libyen après la révolution. La SOTETEL se positionne avec des objectifs qui consistent à viser les grands projets :
 - Organisation de deux missions de prospection du marché Libyen (Octobre-Décembre 2011) qui ont motivé la réouverture de l'agence « SOTETEL-Libye » au cours du mois de Janvier 2012 et qui ont permis la participation à des consultations restreintes à travers les principaux équipementiers œuvrant sur le marché Libyen.
 - Un dossier de création d'une entreprise mixte Tuniso-libyenne est en cours d'étude moyennant la recherche d'un partenaire libyen.
 - Etude des opportunités offertes par la proposition parvenue du ministère concernant l'éventuelle intervention du Qatar pour le financement des projets tuniso-libyens.
 - b- Marché Algérien :** Marché important, la SOTETEL s'y intéresse et a engagé les actions suivantes:
 - Visite de prospection (Janvier 2012) afin d'identifier les opportunités d'opérer en Algérie.
 - Etude de l'établissement d'un partenariat.
 - Participation aux consultations
 - c- Autres Opportunités :** Participation à quelques appels d'offres internationaux émis notamment par les pays de l'Afrique sub-saharienne dans un cadre de groupement commerciaux avec d'autres entreprises du secteur.
- 2. Obtention de la certification « Cisco Silver Partner » :** un des leaders mondiaux dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication « N.T.I.C », témoignant ainsi de la haute qualification des ingénieurs de la SOTETEL et permettant d'ouvrir la voie sur de nouvelles opportunités sur les marchés nationaux et internationaux dans ce domaine.
- 3. Renforcement des liens stratégiques :** avec les principaux équipementiers actifs aussi bien sur le marché national que sur le marché international dans le but de faire valoriser le statut de la SOTETEL en tant qu'intégrateur à part entière dans les « N.T.I.C » à travers des offres de services « End to end ».
- 4. Consolidation des relations avec les opérateurs et notamment l'opérateur historique Tunisie Télécom :** par la mise en place d'un programme de collaboration qui valorise l'expérience, la taille et le potentiel de la SOTETEL d'un coté et qui inclut l'engagement de celle-ci de :
 - Se lancer dans un programme de certification auprès des différents fournisseurs et des différents équipementiers de Tunisie Télécom et des autres opérateurs;
 - Suivre un programme de développement et de formation des compétences adapté à l'évolution de la technologie, des services et des solutions;
 - Faire preuve d'un savoir faire et d'une maîtrise au niveau des différents supports techniques;
 - Optimiser d'avantage les ressources moyennant le développement des process pour la mise en place d'une structure adaptée (pour un bon suivi de la réalisation des projets);
 - Remplir scrupuleusement ses obligations dans leur réalisation notamment en termes de qualité (principal défi en 2012) pour la sauvegarde de l'image de marque de la SOTETEL;

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES****SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mchergua Zaghouan

Comme initialement prévu (communiqué du 06/02/2012), les travaux de réparation de l'atelier de fusion ont été achevés dans de bonnes conditions et la production a repris aujourd'hui, jeudi 1 mars 2012.

Comme il a été signalé, cet arrêt n'a pas eu de répercussions sur les ventes de la période et les livraisons aux clients ont été réalisées conformément aux engagements pris.

Le chiffre d'affaires des deux premiers mois de 2012 a ainsi enregistré une progression de 21% par rapport à la même période de l'année précédente.

Par ailleurs, l'avancement des travaux de la mise en place du deuxième four se déroule conformément aux prévisions annoncées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/01/2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égale à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017**.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,494%	1 000,712
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,519%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,576%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,648%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,749%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,792%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,849%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,907%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,950%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,021%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,079%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,122%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,194%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,222%	1 007,636
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,526%	1 023,659
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,788%	1 053,286
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,910%	1 072,184
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,215%	1 047,301
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,563%		981,685
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,642%	986,067
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,753%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,895%	1 037,755
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,134%		965,834
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,144%	963,968
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,217%	1 049,865
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,223%		952,520

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,100	140,110		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,296	12,297		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,260	1,261		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,057	34,061		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,481	46,484		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	164,533	165,991		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	573,093	580,051		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,531	136,251		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,559	127,913		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,500	117,790		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,379	115,609		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,732	95,279		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,651	152,702		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,885	100,356		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,847	104,162		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 296,304	1 302,960		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 240,929	2 256,619		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,353	107,906		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,022	110,127		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	121,394	122,360		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 189,609	1 191,593		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	127,607	130,328		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,057	15,202		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 854,888	5 872,089		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 684,948	6 698,009		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,226	2,252		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,854	1,870		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,135	1,144		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,216	108,226
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,019	105,029
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,912	105,921
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,711	103,721
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	103,980	103,989
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,746	107,755
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,391	104,402
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,492	104,502
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,708	104,718
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,114	106,127
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,112	103,122
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,821	104,832
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,428	104,437
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,200	107,210
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,397	106,406
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,242	103,249
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,292	103,299
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,807	104,817
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,016	103,027
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,850	103,859

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,278	104,286
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,135	103,145
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,804	104,813
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,164	105,173
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,536	102,545
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,564	10,565
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,187	104,197
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,232	103,241
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,100	102,166
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,398	75,484
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	150,209	150,914
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 483,852	1 490,845
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,919	114,057
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,207	115,190
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,519	92,160
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,558	16,613
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	278,529	278,822
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,370	45,509
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 422,013	2 427,541
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,841	81,120
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,678	58,762
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,076	102,223
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,770	113,042
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,159	105,656
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,820	11,829
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,769	12,789
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,946	16,967
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,069	17,137
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,411	12,505
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,543	10,556
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,362	10,372
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,350	10,360
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,566	126,266
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,140	124,665
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,392	10,416
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	115,737	116,337
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,116	20,300
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,731	100,469
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,550	101,192
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,317	100,367
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,868	100,222
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	108,588	109,426
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	141,324	142,313
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,080	11,121
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	116,861	117,422
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	116,808	116,994
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	103,352	103,186
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	101,545	102,274
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,065	182,710
98	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,007	164,340
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,667	142,865
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 883,988	9 975,427
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	194,316	196,400
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	135,408	136,629
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 527,524	1 534,999
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	105,362	108,603
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,994	99,795
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,848	116,027
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 061,307	10 122,992

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS